

**COMPTE RENDU SUCCINT DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020**

Date de convocation :
06/10/2020

**Nombre de conseillers en
exercice : 21**

Présents : 19

- ❖ Jusqu'au point n°1 : 18
- ❖ A partir du point n°2 : 19

Votants : 21

- ❖ Jusqu'au point n°1 : 20
- ❖ A partir du point n°2 : 21

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 19 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Sinclair VOURIOT, Laurent DELPECH, Patrick GUICHARD, Patrick MAILLARD, Denis MARCHAND, Jean-Michel BARAT, Pascal LEROY, Laurent SIMON (à partir du point n°2), Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Christine GIBERT, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Mireille MUNCH, Marc PINOTEAU, Manuel DA SILVA, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Nathalie TORTRAT, Arnaud BRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Christian ROBACHE à Jean-Paul MICHEL.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Laurent SIMON (jusqu'au point n°2)

Madame Hélène MERY PREVOTAT (commune de Jablines), non membre du bureau, assiste à cette assemblée.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**GARANTIE D'EMPRUNT CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR «3F SEINE ET MARNE» POUR LA
CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA SITUES 15/21 RUE DE TORCY A SAINT
THIBAUT DES VIGNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCORDE** la présente garantie d'emprunt en procédure simplifiée pour l'opération susmentionnée.

DEMANDE DE SUBVENTION 2020 DE BUSSY SAINT GEORGES POUR LE FORUM DE L'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre du FPRNM
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires aux études et travaux sont prévus au budget

AVENANTS AU MARCHE 2015-01-02 LOTS 1, 2 ET 3 - REQUALIFICATION DE LA ZAE LA COURTILIERE A SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES ET ZI DITE INDUSTRIELLE DE LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants au marché 2015-01-02 - Requalification de la ZAE la courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et ZI dite industrielle de Lagny-sur-Marne pour les lots 1, 2 et 3, ainsi que tout document y afférent

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DES CHENES, DES PIERRES, BEAUSEJOUR, AVENUE CLAIRE ET IMPASSE BLONDEL A POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché avec le groupement EHTP (mandataire) REHACANA (co-traitant);
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (SDAGEP) DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché avec le groupement SEGIC INGENIERIE (mandataire) / TEST INGENIERIE / SEMERU ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.
- ❖ **DEMANDE** les subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi qu'au Conseil Départemental de Seine et Marne pour la réalisation de ce SDAGEP

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant les marchés de fourniture de livres non scolaires, dont les lots et les seuils sont fixés comme suit :

Lot 1	LIVRES NEUFS ET TEXTES LUS ADULTES	78 000,00 € HT
Lot 2	LIVRES NEUFS ET TEXTES LUS JEUNESSES	52 000,00 € HT
Lot 3	LIVRES SOLDES OU INVENDUS TOUS PUBLICS	4 000,00 € HT
Lot 4	LIVRES D'ACTUALITE ET DE FONDS DE SEINE ET MARNE EN CHOIX SUR PLACE	6 000,00 € HT

- ❖ **DIT** que le marché prendra effet à compter du 17/01/2021 et se terminera le 31 décembre 2021. Il sera renouvelable 3 fois par période de 12 mois.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les marchés et toutes les pièces y afférentes,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT A L'ACCORD-CADRE N°2018-01-01 POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE A CHALIFERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation pour un marché subséquent au sein de l'accord-cadre 2018-01-01 relative aux travaux d'aménagement de voirie à Chalifert,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE DE CHALIFERT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document y afférent.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** la mise à disposition auprès de la ville de Conches-sur-Gondoire, d'un agent de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, après l'accord de l'agent à compter du 1^{er} octobre 2020, pour une durée de deux mois renouvelable.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer ladite convention de mise à disposition

RECRUTEMENT D'AGENT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** un poste au tableau des emplois,

poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	filière	catégorie
441	Activité accessoire	Chargé de missions « fond de propreté »	technique	C

- ❖ **AUTORISE** le recrutement d'un agent, fonctionnaire de la fonction publique territoriale dans le cadre d'une activité accessoire.
- ❖ **FIXE** le montant total mensuel des indemnités accessoires à 553 euros brut,
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** le poste suivant au tableau des emplois

Numéro de Poste	libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
460	Chargé de projet	35:00	ADMIN / TECH	A-B	Ingénieur en chef , Ingénieur hors classe, ingénieur principal, ingénieur, Technicien Principal 1ère et 2ème classe et technicien, attaché principal, attaché	350	707

- ❖ **PERMET** que sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que ces emplois puissent être occupés par un agent contractuel sur la base de l'article 3-1-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors de douze mois maximum sur une période de dix-huit mois.

- ❖ **PERMET** que la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

MODIFICATION DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** les postes suivants au tableau des emplois

Poste	Libellé, fonctions, poste ou emploi	Catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
445	Responsable du service des politiques publiques de prévention et de la sécurité	A, B	Attaché, Animateur, Animateur principal de 2ème et 1ère classe	372	821
312	Direction générale	A, A+	Administrateurs territoriaux, ingénieurs en chef, attaché	450	HEB
311	D.G.S. d'un EPCI de 80.000 à 150.000 habitants	A, A+	Administrateurs territoriaux, ingénieurs en chef, attaché	805	HEB

MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS - PROFESSEURS DE MUSIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** les postes suivants au tableau des emplois

N° DE POSTE	EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL AVANT LE 12 OCTOBRE 2020 (EN H)	TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 12 OCTOBRE 2020 (EN H)
129	Professeur de Musique	16:35	15:30
314	Professeur de Musique	5:30	5:50
457	Professeur de Musique	13:15	13:50

CREATION D'UN EMPLOI DE DGAS AFFAIRES JURIDIQUES ET MUTUALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois :

OBJET	N° POSTE	libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le moins élevé
création de poste	307	Directeur Affaires juridiques et mutualisation	35H	ADM	A+ ou A	Administrateur hors classe, administrateur, élève administrateur, directeur, attaché principal, attaché	379	1015
création de poste	308	D.G.A.S. Affaires juridiques et mutualisation	35h	ADM	A+ ou A	Administrateur hors classe, administrateur, élève administrateur, directeur, attaché principal, attaché	650	1015

- ❖ **MODIFIE** le tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012

EXTENSION DE LA PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

PRESENTATION DE LA BRIGADE RURALE PAR M. MARCHAND

Un point d'information est réalisé à ce sujet par Denis MARCHAND.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Un point d'information est réalisé à ce sujet par Pascal LEROY.

ENQUETE DE TERRAIN SUR L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES ENTREPRISES

Un point d'information est réalisé à ce sujet par Pascal LEROY.

LANCEMENT DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

Un point d'information est réalisé à ce sujet.

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H26